ECE/TIM/2021/3-FO:EFC/2021/3



Conseil économique et social

Distr. générale 24 août 2021 Français Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-neuvième session

Rome, 22-25 novembre 2021

Quarante et unième session

Rome, 22-25 novembre 2021 Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions communes intéressant le Comité et la Commission : Progrès dans les processus d'évaluation des ressources forestières mondiales et régionales

Progrès dans les processus d'évaluation des ressources forestières mondiales et régionales – Collecte intégrée de données CEE/FAO/Forest Europe sur les forêts et la gestion des forêts

Note du secrétariat

Résumé

Les représentants seront informés des progrès réalisés dans le processus d'évaluation des ressources forestières mondiales, y compris de l'état d'avancement des travaux menés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour améliorer les rapports sur les forêts primaires (en particulier des pays de la forêt boréale). En outre, ils seront informés des premiers résultats régionaux de l'enquête mondiale par télédétection de la FAO.

Les représentants seront également informés de la proposition visant à renforcer la collaboration concernant la collecte conjointe de données 2020 de la CEE, de la FAO et de Forest Europe sur les indicateurs paneuropéens, qu'il est prévu de réaliser en même temps que celle relative à l'établissement du rapport mondial. Le présent document présente les grandes lignes de cette proposition.

La Commission et le Comité seront invités à débattre et à fournir des orientations concernant les travaux d'établissement des rapports régionaux.

I. Introduction

- 1. Après l'adoption des critères et indicateurs de gestion durable des forêts élaborés par Forest Europe, les données nécessaires à l'établissement des rapports paneuropéens et mondiaux sur les forêts et la gestion des forêts ont été collectées dans le cadre de deux opérations distinctes.
- 2. L'existence de deux opérations de collecte s'explique principalement par le décalage des calendriers. Alors que l'évaluation des ressources forestières mondiales est réalisée par la FAO tous les cinq ans, l'établissement des rapports paneuropéens est lié aux conférences ministérielles de Forest Europe, organisées de manière irrégulière (le plus souvent tous les quatre ans).
- 3. Les deux processus de communication de données sont entièrement indépendants en ce qui concerne leur mandat et leur gestion ; cependant, leur déroulement fait intervenir les mêmes organisations (CEE, FAO et Forest Europe).
- 4. Les pays participants de la région paneuropéenne présentaient donc deux rapports pour les mêmes années de référence, ce qui alourdissait la charge de communication de données imposée aux correspondants, aux contrôleurs et au secrétariat des organisations internationales. En outre, les données manquaient souvent de cohérence et étaient source de confusion (deux ensembles de donnés distincts) lorsqu'il s'agissait de les utiliser et de les diffuser.
- 5. Pour remédier à cette situation, les trois secrétariats (service de liaison de Forest Europe, équipe de l'Évaluation des ressources forestières, et Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois), travaillant en coopération avec des experts et des correspondants nationaux, se sont efforcés d'harmoniser les systèmes autant que possible (définitions, classifications, années de référence, processus d'établissement des rapports); toutefois, jusqu'à une date récente, ils n'ont pas été en mesure de résoudre leur principal problème, à savoir le manque de coordination des moyens de communication des données.
- 6. Pendant les préparatifs de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020, Forest Europe, la CEE-ONU et la FAO ont commencé à resserrer leur collaboration concernant les activités de collecte et de diffusion des données. Après approbation par les organes directeurs, la collecte de données pour le rapport paneuropéen 2020 a été effectuée parallèlement à celle de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020. Les données collectées sont stockées dans la même base de données que la base mondiale et sont partagées par l'intermédiaire de la plateforme de données en ligne gérée par la FAO. Il s'agit là d'une base solide qui permet de poursuivre l'intégration des interfaces de collecte et de diffusion des données entre les deux processus dans le cadre de l'établissement des rapports pour 2025.

II. Solution

- 7. La convergence des prochains cycles d'établissement de rapports paneuropéens et mondiaux, dont les résultats devraient être publiés en 2025, offre une bonne occasion d'intégrer davantage les processus de collecte de données.
- 8. En tirant parti de l'expérience acquise dans le cadre des travaux de coopération passés, du potentiel que présente le réseau de secrétariats, d'experts et de correspondants nationaux et des capacités des trois institutions, il est possible d'élaborer un processus et un système communs intégrés et avancés de collecte de données.
- 9. Le système devrait satisfaire les besoins de tous les partenaires participants et reposer sur des règles et sur une répartition des rôles et des responsabilités convenue par les chefs des secrétariats respectifs.

1 https://fra-data.fao.org/FE/panEuropean/home/

2 GE.21-11662

III. Proposition

- 10. La prochaine collecte volontaire de données nationales sur les forêts et la gestion forestière au niveau paneuropéenne sera réalisée en pleine coordination avec le processus de collecte de données qui sera mené aux fins de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025 de la FAO, y compris le questionnaire commun sur les ressources forestières.
- 11. La collecte intégrée des données sera effectuée conjointement par la CEE, la FAO et Forest Europe, par l'intermédiaire du service de liaison de Bonn, avec le soutien de l'équipe Forest Europe, de l'équipe de l'Évaluation des ressources forestières et de la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois.
- 12. Les données seront collectées par l'intermédiaire de la plateforme interactive conçue et hébergée par la FAO, qui comprendra les deux modules volontaires le module principal de communication de données (le même pour tous les pays) et une composante supplémentaire pour les autres indicateurs paneuropéens (pour les pays couverts par Forest Europe).
- 13. La CEE, la FAO et Forest Europe mettront au point ensemble, dans la concertation, les formats, termes et expressions, définitions, classifications et directives aux fins de l'établissement des rapports de 2025.
- 14. La CEE, la FAO et Forest Europe travailleront ensemble pour apporter un appui aux correspondants nationaux et faciliter l'organisation des réunions techniques, en prenant soin de coordonner ces réunions et d'éviter les chevauchements d'activités, notamment en ce qui concerne :
- a) Les réunions de l'équipe de spécialistes CEE/FAO du suivi de la gestion durable des forêts ;
- b) La consultation d'experts sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025 ;
 - c) Le Groupe consultatif de Forest Europe ;
 - d) Les atelier(s) régional(aux) destinés aux correspondants nationaux.
- 15. Les données nationales seront collectées par l'intermédiaire des mêmes correspondants nationaux (pour les deux processus), qui bénéficieront de l'assistance d'experts désignés par la CEE, la FAO et Forest Europe.
- 16. Le calendrier provisoire de la collecte intégrée de données pour 2025 est le suivant :
 - a) Communication et examen des données : février 2023-décembre 2023 ;
 - b) Validation: janvier 2024;
 - c) Analyse des données : février-septembre 2024 ;
 - d) Établissement des rapports : octobre 2024-avril 2025 ;
- e) Publication de la base de données interactive commune : troisième/quatrième trimestre 2025.
- 17. Les données paneuropéennes collectées seront mises à la disposition de la CEE, de la FAO et de Forest Europe pour leur utilisation et la production de leurs produits propres ou communs ; l'ensemble complet des données régionales sera publié en même temps que la base de données mondiale.
- 18. Les données collectées seront diffusées via la plateforme des données relatives à l'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, laquelle sera mise à disposition sur les sites Web de la FAO, de Forest Europe et de la CEE. Les noms de la CEE, de la FAO et de Forest Europe devront toujours apparaître sur tout site Web, moyen de communication ou publication présentant les données.
- 19. Les chefs des secrétariats décriront en détail les rôles et les responsabilités. L'accord est valable pour le processus de collecte de données régionales de 2025 ; au-delà, un nouvel accord sera nécessaire.

GE.21-11662 3

IV. Conclusion

20. Cette coordination améliorée de la collecte de données permettra de réduire considérablement la charge que représente la communication de données nationales, d'optimiser l'utilisation des ressources des secrétariats, d'améliorer l'exhaustivité des données et de renforcer la crédibilité et la visibilité de ces données.

V. Questions à examiner

- 21. La Commission et le Comité voudront peut-être demander à la FAO et à la CEE de continuer de collaborer avec Forest Europe aux fins de la collecte de données CEE/FAO/Forest Europe sur les forêts et la gestion des forêts et de coordonner avec elle, dans la mesure du possible, l'établissement de rapports à l'échelle mondiale.
- 22. Le Comité et la Commission souhaiteront peut-être inviter les pays à :
- a) Collaborer avec la CEE, la FAO et d'autres institutions partenaires pour créer des synergies dans les domaines de la collecte, de l'analyse et de la gestion des données et pour réduire les doubles emplois ;
- b) Appuyer la collecte de données CEE/FAO/Forest Europe sur les forêts et la gestion des forêts.

GE.21-11662